

C59A1
M334
OFF

207

GUIDE DU COLON

PROVINCE DE QUÉBEC



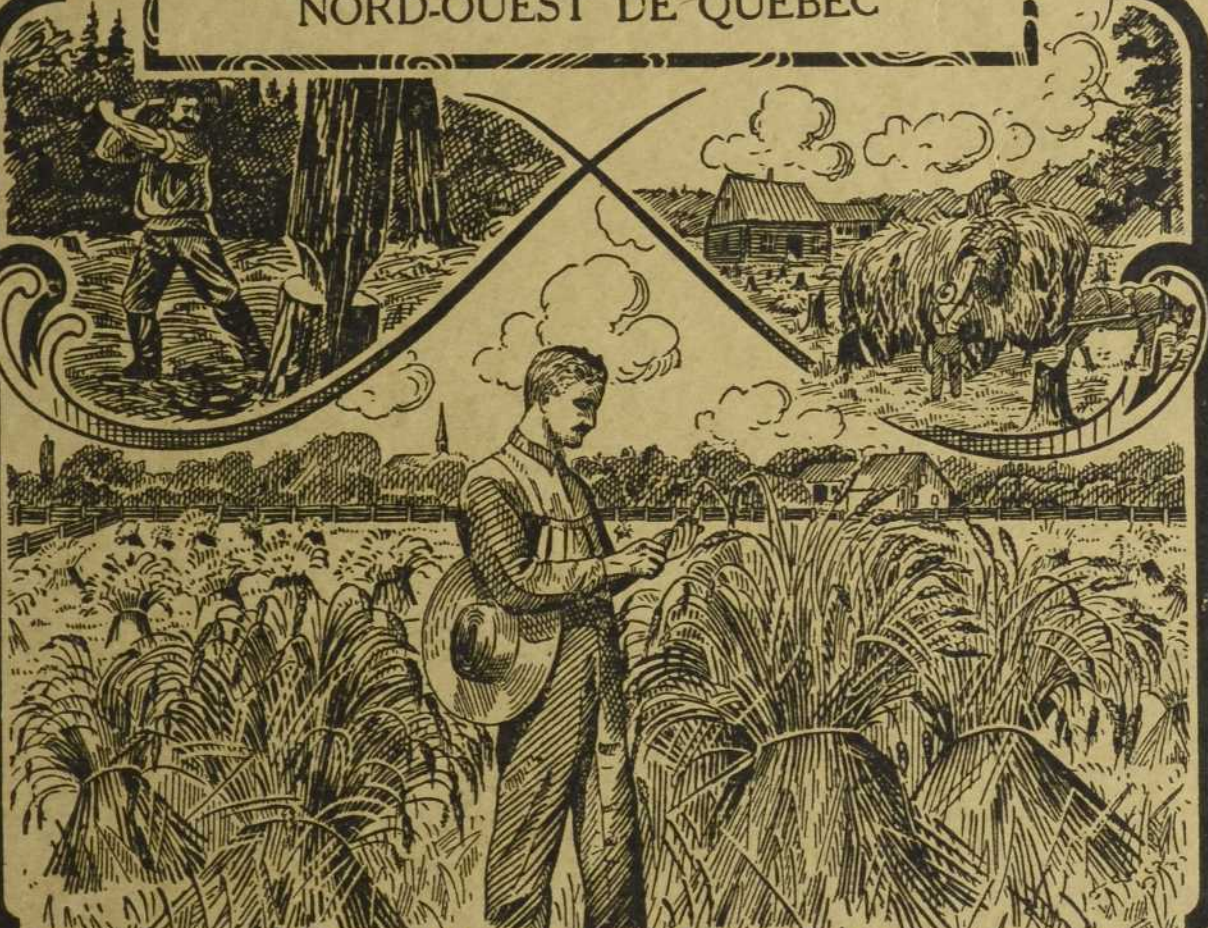
LES RÉGIONS

DE

TÉMISCAMINGUE ET D'ABITIBI

OU LE

NORD-OUEST DE QUÉBEC



PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE
DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES

QUÉBEC

S.M.C.

1027



Bibliothèque Nationale du Québec

20

LES RÉGIONS
DU
Témiscamingue et de l'Abitibi
OU LE
NORD-OUEST DE QUÉBEC

PAR
HORMISDAS MAGNAN



PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA COLONISATION,
DES MINES ET DES PÊCHERIES

QUÉBEC

MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES
MINES ET DES PÊCHERIES

L'HONORABLE J.-E. PERRAULT, MINISTRE
MONSIEUR L.-A. RICHARD, Sous-Ministre.

C59A1

M334

OFF

LES REGIONS

— DU —

Témiscamingue et de l'Abitibi

— OU LE —

NORD-OUEST DE QUEBEC

Le nord-ouest de la province de Québec comprend tout le comté de Témiscamingue et la partie du comté d'Abitibi ouverte à la colonisation. Le premier possède une population de près de douze mille âmes et le second une population d'environ dix-huit mille âmes. La région des mines, située entre le Témiscamingue et l'Abitibi, et qui s'étend de l'est à l'ouest, compte une population flottante que nos ingénieurs estiment à un millier d'âmes. On peut dire, d'une manière assez certaine, que la population du nord-ouest de Québec comprend une population globale de près de 32,000 âmes.

Cet immense territoire, qui est compris entre les 49^{ème} et 46^{ème} degrés de latitude, offre au moins 6,000,000 d'acres de terre propre à la culture. C'est dire qu'au moins 50 nouvelles paroisses peuvent s'y établir encore.

Actuellement, on y trouve une quarantaine de paroisses parfaitement organisées, à tous points de vue, et une dizaine de dessertes ou missions, sans compter quelques groupements de colons assez importants.

Toute cette région est traversée de l'est à l'ouest par le chemin de fer Canadien National, et du sud au nord, jusqu'à la rivière des Quinze, par le chemin de fer Pacifique Canadien.

Un chemin de terre en construction, et qui sera terminé d'ici à un an, s'étend d'Angliers à Rouyn, pour une partie, et de Macamic à Rouyn, pour une autre partie. Ce chemin, que l'on pourrait nommer à juste titre le chemin Perrault, et qui traverse toute la région minière, reliera le comté de Témiscamingue à celui d'Abitibi.

De récents rapports fournis par les ingénieurs du Ministère de la Colonisation sur les perspectives de développement du nord-ouest de Québec, sont des plus favorables. Ils font espérer une ère de prospérité dans toute la région et plus particulièrement le long du grand chemin dont nous venons de parler, et qui reliera Macamic à Angliers en passant par la zone des mines.

LE DIOCESE DE HAILEYBURY

Les comtés de Témiscamingue et de l'Abitibi sont compris dans le vaste diocèse de Haileybury. Ce diocèse fut érigé en vicariat Apostolique du Témiscamingue le 22 septembre 1908, et en diocèse de Haileybury le 31 décembre 1915. Voici sa circonscription :

Au nord, dans la province d'Ontario, le 50ème degré de latitude ; dans la province de Québec, la rivière de la grande Baleine ; à l'est, le 72ème degré de longitude ; au sud, le 47ème degré de latitude ; à l'ouest, une ligne partant du canton Strathcona et se rendant au canton Dunmore, puis la ligne de débarcation entre les districts de Sudbury et Témiscamingue ; au nord du 50ème degré de longitude, la ligne interprovinciale entre Ontario et Québec.

Ainsi borné, ce diocèse comprend la partie nord-ouest de la province de Québec et la partie est de la province d'Ontario longeant la ligne interprovinciale.

Le premier évêque du diocèse de Haileybury fut Mgr Latulipe, qui a grandement aidé à la colonisation du Témiscamingue et de l'Abitibi et qui mourut à Cobalt, Ont., le 14 décembre 1922.

Le regretté évêque fut remplacé sur le siège épiscopal de Haileybury par Sa Grandeur Mgr Louis Rhéaume, O. M. I., le 11 septembre 1923. Ce dernier est né à Lévis le 21 novem-

bre 1873. Il fut ordonné prêtre le 2 avril 1904 et sacré évêque de Haileybury, Ont., le 8 juin 1923.

Avec un zèle facile à comprendre, Mgr Rhéaume s'est mis à l'œuvre pour organiser et développer son jeune diocèse qui comprend déjà 46 paroisses avec curé résidant et 42 missions ou dessertes. Sur ce nombre, 35 paroisses et dessertes sont situées dans la province de Québec, sans compter une vingtaine de jeunes colonies ou groupements de colons en voie de développement.

L'avenir du diocèse de Haileybury promet un beau développement, si on en juge par la popularité dont jouissent les comtés de Témiscamingue et d'Abitibi comme régions de colonisation. Sa population comprend 58,000 âmes, mais celle-ci atteindra certainement cent mille âmes d'ici à 10 ans, car cet immense territoire, tant dans la province de Québec que dans celle d'Ontario, est susceptible de se développer par l'établissement d'une soixantaine de paroisses nouvelles. En effet, ce pays offre de grands avantages à la colonisation, tant sous le rapport de l'agriculture que de l'industrie minière et laitière.

La plus grande partie du nord-ouest de Québec est propre à la culture et les perspectives de l'industrie minière du Témiscamingue-Abitibi sont des plus encourageantes. Toute la contrée est traversée par des voies ferrées, et des chemins et des routes sillonnent les cantons ouverts à la colonisation. Le grand chemin qui part de Macamic et se rend à Rouyn, et de là jusqu'à Angliers, est actuellement en construction. Il sera terminé dans quelques mois. De plus, tout le pays est abondamment arrosé par des lacs et des rivières, etc.

APERÇU GENERAL DU TEMISCAMINGUE

Le climat et le sol.

Le pays situé à l'est du lac Témiscamingue, dans la province de Québec, forme une admirable série d'ondulations, sans rochers, où croissent le pin blanc, l'épinette, le cèdre, le sapin, le tremble et le bouleau. Quelques fois aussi, à de rares intervalles, on y trouve des érables et des merisiers par groupes clairsemés et solitaires.

Le sol du Témiscamingue est d'une richesse sans égale

dans toute la vallée de l'Ottawa. Terre grise, noire et jaune ; pas une seule roche sur une étendue de vingt à trente milles carrés. D'autres étendues aussi considérables ne sont que des prairies faciles à égoutter ou bien de vastes " brûlés ", où les arbres sont déracinés et renversés. Chose remarquable : en très peu d'endroits la terre paraît avoir souffert des ardeurs de l'incendie, l'humus y est parfaitement intact et d'une profondeur dépassant partout de six à huit pouces ; cette riche couche de terre noire repose presque toujours sur une terre grise très friable et douée elle-même d'une grande fertilité.

" Ah ! la belle et luxuriante terre promise aux colons de l'avenir, s'écriait l'abbé Proulx, et comme on songe, en la contemplant, avec une amère et douloureuse mélancolie, à toute cette vaillante et vigoureuse jeunesse canadienne qui déserte les foyers et s'en va consumer sa force dans les fabriques américaines."

Quant au climat, il est à peu près le même que celui du nord de Montréal et de la région d'Ottawa. L'air est sain et pur, et le voisinage des lacs Témiscamingue, des Quinze et Expanse, qui baignent ce vaste territoire à l'ouest et au nord, rend la température parfaitement favorable à la végétation. Les cultivateurs font aisément deux belles récoltes de trèfle par année. Cette plante fourragère pousse merveilleusement, ce qui témoigne hautement en faveur de l'excellence du sol. Toutes les céréales, ainsi que le foin, poussent admirablement.

Le terrain, assez escarpé sur les bords du lac, devient de plus en plus uni à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur du pays. Les petites montagnes qui percent ici et là sont entrecoupées de riches vallons, offrant les plus grands avantages à l'agriculture.

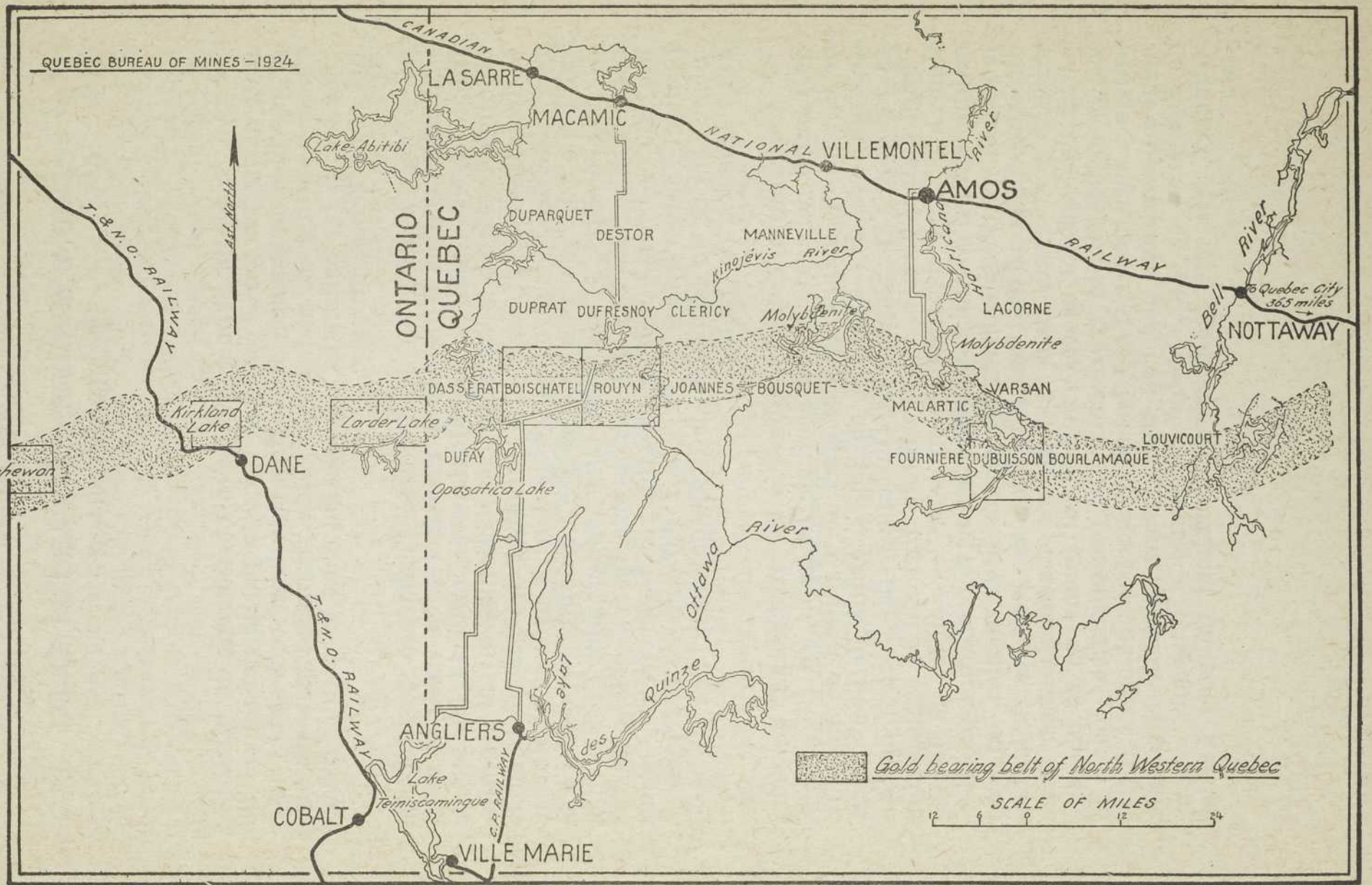
Comme les pâturages sont excellents, l'élevage des animaux réussit bien. Aussi l'industrie laitière est-elle en honneur et l'une des meilleures sources de revenu pour les habitants de cette belle région.

REGIONS MINIERES DE L'ABITIBI ET DU TEMISCAMINGUE

Au cours de l'année 1924, les chercheurs de mines se sont portés en grand nombre dans la partie nord-ouest de la province de Québec. Ils ont poussé leurs recherches activement surtout au sud de la ligne transcontinentale des chemins de fer nationaux du Canada, dans les comtés d'Abitibi et de Témiscamingue.

Déjà, en 1901, on avait relevé l'existence de gîtes de molybdénite dans le canton de Preissac et, en 1906, on avait trouvé de l'or natif au lac Fortune, et, en 1911, au lac de Montigny. Aussi, la nouvelle de la découverte par le prospecteur Edmund H. Horne, à l'automne de 1922, d'un amas très riche de chalcopryrite aurifère dans le canton de Rouyn, suffit-elle à diriger vers cette région un nombre considérable de prospecteurs. Pour bien faire comprendre l'essor qu'a donné à la prospection cette découverte, on n'a qu'à comparer les 1900 certificats de mineurs émis par le service des mines pendant l'année fiscale de 1924, aux 490 émis en 1921, par le même service du Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, de Québec.

Les cantons les plus fouillés par les prospecteurs au cours de l'année dernière furent ceux de Dessarat, de Boischatel, de Rouyn, de Joanne, de Bousquet, de Cadillac, de Malartic, de Fournière, de Dubuisson, de Bourlamaque, de Louvicourt, de Montbray, de Duprat, de Dufresnoy, de Cléricy, de DuParquet et de Destor. Ces cantons forment la région contigue à la ligne de démarcation entre les comtés de Témiscamingue et d'Abitibi. Quoique les recherches des prospecteurs couvrent toute l'étendue de ces deux comtés, on peut dire que 90 pour cent des 300,000 acres jalonnés en claims miniers sont situés dans les cantons sus-mentionnés. Une partie du sous-sol de ces cantons est formé de roches que les géologues disent représenter le prolongement dans la province de Québec d'une bande de roches analogues fortement minéralisées que l'on trouve dans la partie adjacente de l'Ontario, et qui a donné naissance à plusieurs camps miniers; tels que Matachewan, Kirkland Lake et Larder Lake.



Carte croquis indiquant la direction et la longueur de la zone aurifère dans la région Témiscamingue-Abitibi.

La partie nord du comté de Témiscamingue et la partie contigue du comté de l'Abitibi appartiennent à la grande plaine argileuse qui forme le prolongement vers le sud du bassin de la baie James. Cette plaine d'origine récente consiste surtout en argile strattifiée, accompagnée, ici et là, de côteaux de sable et de dépôts glaciaires. Elle repose sous un sous-sol de roches, généralement cristallières. Quelques rares collines de peu d'altitude donnent au pays le seul relief qui brise la monotonie de la plaine. La surface rocheuse sous-jacente est ondulée ; de place en place des rochers très bas percent la couche argileuse et offrent aux prospecteurs l'occasion d'étudier les possibilités minérales. Dans certains cantons ces rochers couvrent des aires assez importantes, ailleurs on peut marcher une journée entière sans rencontrer un seul affleurement.

La région est généralement bien boisée ; dans les brûlés exceptés, il y a ample approvisionnement de bois de chauffage et de construction pour le besoin des exploitations minières. Toutefois de grandes étendues ont été concédées déjà à des exploitations forestières.

Les rivières et les lacs y sont nombreux. Les rivières sont remarquables par la tranquillité des eaux, elles sont généralement exemptes de rapides. On y voyage en canot-automobile sur des distances considérables sans rencontrer un seul obstacle. Ainsi, de la ville d'Amos à sa source, la rivière Harricana est navigable sans interruption par des embarcations à moteur, sur une distance de 70 milles. L'été dernier, deux compagnies minières avaient mises en service, chacune, un bateau-chalutier, acheté de la marine des Etats-Unis dans lequel pouvaient prendre place 25 hommes.

Il y a dans la région quelques rivières à gros débit ; sur leur parcours des barrages rocheux ont créés des chûtes naturelles, dont l'aménagement fournirait de l'énergie électrique suffisante pour les besoins d'industries locales. Au rapide des Quinze, près d'Angliers, à 45 milles au sud des découvertes minières de Rouyn, une compagnie, "The Des Quinze Power Co.", une subsidiaire d'une compagnie puissante, "The Northern Canada Power Co. Ltd.", a terminé à la fin de 1924, la construction d'une première unité hydro-électrique de 20,000 chevaux. Ce barrage a été construit en prévision d'un développement futur de 60,000 chevaux, au moins.

Voilà, d'après les renseignements qui précèdent et qui nous ont été fournis par le Bureau des Mines de Québec, les

belles perspectives de développement que devra prendre la région du nord-ouest de Québec. Toutes les paroisses des deux comtés de Témiscamingue et d'Abitibi devront en profiter, puisque la population minière devra s'y approvisionner.

BUREAUX DES MINES

Pour le Témiscamingue : Bureau à Ville-Marie, comté de Témiscamingue. Agent : P. H. SOULARD.

Pour l'Abitibi : Bureau à Amos, comté d'Abitibi. Agent : PAUL VINCENT.

Pour le reste de la Province de Québec : Hôtel du Gouvernement, Québec. Secrétaire : M. J. X. MERCIER.

LE TEMISCAMINGUE

La région du Témiscamingue doit son nom à cette belle étendue d'eau qui fait la ligne de division entre les provinces de Québec et d'Ontario. Ce nom fut donné par les sauvages, premiers habitants de ce pays. Il signifie, dans leur langue : "eau profonde". En effet, le lac Témiscamingue est le plus profond et le plus grand de tous les lacs qui se trouvent sur le parcours de la rivière Ottawa. Il a 75 milles de longueur, sur une largeur de un à dix milles, et sa superficie est de 330 milles.

Ses principaux tributaires sont, du côté d'Ontario, la rivière Blanche, qui se jette à la tête du lac. Elle est navigable pour de petits bateaux à vapeur sur une longueur de 25 milles, ce qui forme, avec le lac Témiscamingue, une navigation non interrompue de 100 milles ; la rivière Montréal, l'affluent le plus considérable en étendue et en volume du côté d'Ontario. Cette rivière n'est qu'une suite de chutes et de rapides. Elle se jette dans le lac Témiscamingue à 12 milles plus bas que l'ancienne mission. La rivière Metapigwan, qui décharge le lac Tamagami, situé à 18 milles dans l'est.

Dans la province de Québec, il y a la rivière des Quinze, qui n'est autre que la rivière Ottawa, ainsi appelée dans cet endroit à cause des quinze cascades superposées les unes aux autres à courte distance.

Quelques géographes ont dit que le lac Témiscamingue était la source de l'Ottawa. Il ont fait erreur. Cette rivière, qui prend sa source à la hauteur des terres, près de la source du Saint-Maurice, a déjà roulé ses eaux sur un parcours de 500 milles avant d'arriver au lac Témiscamingue.

La rivière des Quinze, parsemée d'îles, est la plus considérable des rivières qui débouchent dans le lac Témiscamingue. Elle prend sa source au lac des Quinze. Sa longueur totale est de 18 milles. Cette rivière est considérée comme le canal qui met en communication la rivière Ottawa proprement dite ou Outaouais inférieur avec l'Outaouais supérieur ;

c'est la seule issue par lequel se déversent dans le lac Témiscamingue tous les cours d'eau d'un vaste bassin complètement boisé dont la superficie est d'environ 9,000 milles carrés. Les chutes et les rapides de ce cours d'eau constituent de puissants pouvoirs hydrauliques. L'ingénieur Gauvin (rapport de 1907), estime que deux de ces cascades, le rapide Kakake et le rapide des Iles, peuvent développer chacun une puissance de 32,000 chevaux-vapeur. Les berges de ce cours d'eau, quoique rocheuses, du lac des Quinze au rapide des Erables, sont relativement basses ; mais à partir de ce rapide en descendant jusqu'au campement de la maison Klock, les rives sont généralement élevées, rocheuses, et, en beaucoup d'endroits, très escarpées. En somme, c'est un cours d'eau très mouvementé, sur lequel il est toujours difficile et plus ou moins dangereux de voyager.

Un barrage important a été fait récemment sur la rivière des Quinze, entre les cantons de Baby et de Guérin, à l'endroit où se trouve le village d'Angliers, terminus actuel du chemin de fer Pacifique Canadien dans le Témiscamingue

Les autres principales rivières, qui, après avoir arrosé d'immenses territoires propres à la colonisation, viennent se jeter dans le lac Témiscamingue, sont la rivière à la Loutre, qui arrose la partie sud-ouest du canton de Guigues. Cette rivière a une largeur moyenne de 100 pieds; elle est navigable sans interruption sur un parcours de 9 à 10 milles, pendant une partie de l'été.

La Petite rivière, qui longe une vallée dont la qualité du sol n'est pas inférieure à ce qu'il y a de mieux dans nos belles paroisses, est aussi navigable pour de petits bateaux à vapeur, sur une longueur de 4 milles pendant une partie de la belle saison. Elle traverse le canton de Duhamel et une partie de Laverlochère.

La rivière Kipawa sépare en deux parties presque égales le canton de Mazonod. Cette rivière a déjà une longueur de près de 100 milles lorsqu'elle vient tracer son chenal en serpentant dans le lac Kipawa, qu'elle décharge dans le lac Témiscamingue. Le Gordon Creek, qui, après avoir traversé les cantons Mercier et Gendreau, vient se jeter au pied du lac, près du terminus du chemin de fer Témiscamingue.

Sans compter les nombreux ruisseaux qui, de distance en distance, apportent leur contingent au lac et qui contribuent largement à la descente des billots, on conçoit facilement que cette vaste région est abondamment arrosée.

La vallée formée par les eaux du lac Témiscamingue est d'environ 350 milles de longueur et sa largeur excède 150 milles ; ce qui forme une superficie de 52,500 milles carrés. Cette vallée, d'un sol généralement très fertile, est couverte, en partie, de luxuriantes forêts qui fournissent au commerce les immenses quantités de bois qu'on exporte chaque année de la province.

LA COLONISATION AU TEMISCAMINGUE

Un mot d'histoire

C'est en 1863 que le premier missionnaire Oblat, le Révérend Père Laverlochère, arriva au vieux fort du lac Témiscamingue, situé à quatre mille au sud de Ville-Marie. Il venait succéder aux Jésuites et aux Sulpiciens qui avaient évangélisé les sauvages jusqu'à cette époque.

Vingt ans plus tard, d'autres Pères Oblats vinrent établir une mission du côté de l'Ontario. Ils y bâtirent une chapelle, un hôpital et une école, qu'ils confièrent aux Sœurs Grises d'Ottawa.

En 1881, le Frère Moffet, frère convers Oblat, accompagné de quelques serviteurs, arrive au Témiscamingue. Il abattit les premiers arbres sur le sol où se trouve aujourd'hui Ville-Marie. Il y construisit la première maison qui devait servir, pendant quelques années, de résidence aux Pères Oblats. Cette maison est conservée à Ville-Marie comme une précieuse relique de ces temps héroïques.

Ce n'est qu'en 1887 que les Pères quittèrent définitivement le vieux Fort pour s'établir à Ville-Marie, qu'on appelait alors : "Baie des Pères". Leur arrivée à cet endroit fut le signal de l'établissement d'un bon nombre de colons. Grâce au zèle de ces dévoués missionnaires, Ville-Marie fut bientôt entourée de champs cultivés.

Cependant, jusqu'en 1883, la colonisation de cette région n'avait été qu'une série d'efforts isolés. C'est alors qu'un jeune missionnaire Oblat, le Père Paradis, explora la vallée du lac Témiscamingue et montra qu'une quarantaine de riches paroisses pouvaient y être établies. Il fut plus tard aidé dans son œuvre patriotique par le Père Gendreau, un autre fondateur du Témiscamingue qui se dépensa sans compter pour développer cette belle contrée.

En 1884, s'organisa la Société de colonisation du Témis-

comingue, sous le patronage des évêques d'Ottawa et de Pontiac. Cette société fit de la propagande et attira un bon nombre de familles dans la région de Témiscamingue.

L'élan était donné et bientôt l'on vit les colons s'établir dans les cantons voisins. Les pouvoirs publics commencèrent à s'intéresser à cette région, dont on disait tant de bien ; ils vinrent bientôt prêter main-forte aux missionnaires et à la Société de Colonisation qui s'était fondée pour les aider. Ils firent continuer les arpentages et les chemins les plus nécessaires, etc.

En ces dernières années, grâce au zèle du regretté député de Témiscamingue, M. T. Simard, et à la généreuse coopération du Ministère de la Colonisation, cette fertile région a pris une grande importance. Le chemin de fer si longtemps désiré est un fait accompli. La récente découverte des mines du Témiscamingue-Abitibi offre un nouveau champ d'activité dont les cultivateurs dans tout le nord-ouest de Québec devront largement bénéficier.

VOIES DE COMMUNICATION ET TARIF DE FAVEUR

Les colons qui désirent se rendre au Témiscamingue ont deux routes à leur disposition : la première, qui est la plus pratique, est le chemin de fer Pacifique Canadien. La seconde, est le chemin de fer "Temiscaming and Northern Ontario", qui se raccorde avec le Pacifique Canadien à North Bay et traverse toute la partie est de l'Ontario, située entre North Bay et Cochrane. Nous ne parlerons ici que du Pacifique Canadien.

Le chemin de fer, depuis si longtemps demandé par la population du Témiscamingue, est maintenant un fait accompli. Des trains circulent régulièrement entre Kipawa, Ville-Marie et Angliers, sur la rivière des Quinze. Ce chemin va accroître la prospérité des vaillants défricheurs du Témiscamingue et faire naître de nouvelles paroisses, tout en aidant les anciennes à se compléter.

Le chemin de fer qui traverse le comté du Témiscamingue sur une longueur de 70 milles a eu pour effet de donner naissance à de nouvelles lignes de navigation sur le lac des Quinze, le lac Expanse, la rivière Ottawa et une partie de la rivière Kinojévis. Des bateaux à vapeur font un service régulier sur ces lacs et rivières.

Les colons qui désirent aller au Témiscamingue peuvent maintenant se rendre à Ville-Marie directement en partant de Québec ou de Montréal.

	Milles
De Montréal à Mattawa	314.5
De Mattawa à Angliers (riv. des Quinze) .	115.5

Total 430.0

soit une distance totale de 430 milles de Montréal à Angliers, dernière station, située près de la rivière des Quinze

L'embranchement de Mattawa à la rivière des Quinze s'étend sur une longueur totale de 115 milles. Il traverse les cantons suivants, du sud au nord : Boisclair, Campeau, Gendreau, Mercier, Tabaret, Mazonod, Sheyn, Fabre, Duhamel, Laverlochère et Baby.

La nouvelle ligne de chemin de fer qui vient d'être terminée entre Kipawa et Angliers a une longueur de 70 milles.

Comme cette nouvelle ligne passait à une assez grande distance de Ville-Marie, la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien a construit un embranchement entre la station de Gaboury et Ville-Marie. Cette ligne d'accommodation a 8 milles de longueur.

La région du Témiscamingue possède donc aujourd'hui tout ce qu'il lui faut pour se développer : terres excellentes, communications faciles par chemin de fer et par navigation intérieure, un marché pour la vente des produits de la ferme, etc.

TARIFS DE FAVEUR

Des tarifs de faveur sont accordés sur le chemin de fer Pacifique Canadien aux colons de bonne foi qui désirent s'établir dans les régions de colonisation traversées par les réseaux de cette compagnie.

Ces tarifs de faveur sont accordés sur présentation d'un certificat du Ministère de la Colonisation, que l'on est prié de demander quelques jours avant celui fixé pour le départ, en ayant bien soin de donner au long le nom des personnes qui désirent ce certificat, l'âge des enfants. On devra indiquer à quelle gare l'on doit s'embarquer et à quel endroit on veut aller.

Les billets de faveur aller et retour sont bons pour 40 jours. Ils sont accordés aux colons de bonne foi qui vont visiter la région du Témiscamingue dans le but de s'y établir ou qui s'en vont demeurer avec leur famille.

Pour obtenir ces certificats, les colons n'ont qu'à s'adresser aux endroits suivants : M. Hormisdas Magnan, publiciste, Hôtel du Gouvernement, Québec. M. J. E. Robert, Agent, 82, rue St-Antoine, Montréal

ENDROITS DE COLONISATION DU TEMISCAMINGUE

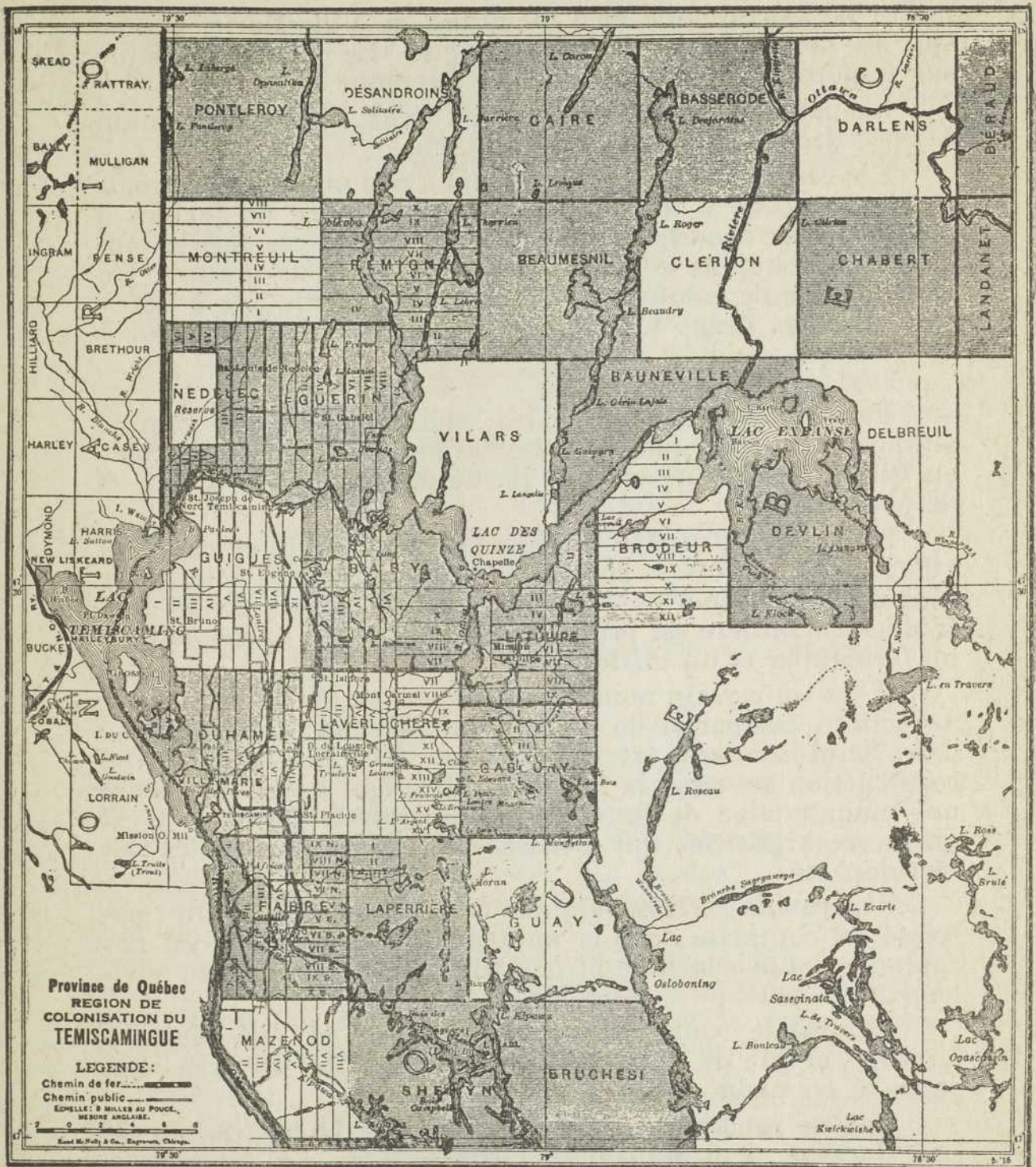
La partie du Témiscamingue ouverte à la colonisation offre plusieurs milliers d'acres de terre propre à la culture. Les cantons ouverts à la colonisation sont les suivants : Fabre, Laperrière, Mazenod, Laverlochère, Latulipe, Gaboury, Baby, Nédelec, Guérin, Montreuil, Monbeillard, Désandrouins, Rémigny, Villars, en attendant que les cantons situés au nord de la rivière des Quinze soient rendus accessibles par des chemins de terres et des voies fluviales, et encore mieux par la construction d'un embranchement de chemin de fer qui reliera les comtés de Témiscamingue et de l'Abitibi.

LES PAROISSES DU TEMISCAMINGUE

Les plus anciennes paroisses du comté de Témiscamingue n'offrent pas beaucoup d'intérêt à la colonisation. Cependant, on nous a demandé de les faire connaître parce que, dans la plupart d'entre elles, se trouvent des fermes avec dépendances, roulants, etc., à vendre à des conditions assez avantageuses

Dans les paroisses de fondation plus récente, se trouvent encore des lots propres à la culture à vendre par la Couronne. Nous avons indiqué pour chacune d'elle les endroits où le colon pourrait s'établir.

Béarn. (St-Placide) La paroisse de Béarn, fondée en 1909, a été érigée civilement en 1912. Elle comprend une population de 640 âmes. Cette paroisse est comprise dans les cantons de Laverlochère, de Duhamel et de Fabre. Le village se trouve sur le premier rang de Laverlochère, à 5



CARTE DE LA REGION DU TEMISCAMINGUE.—Montrant, outre les divisions de cantons et le système hydrographique, le tracé du chemin de fer du Pacifique Canadien, actuellement en opération.

milles de Lorrainville et à 10 milles de Ville-Marie, établie sur les bords du lac Témiscamingue. Le village est situé sur le parcours du chemin de fer Pacifique Canadien.

La paroisse possède une église, deux écoles, un moulin à scies, des magasins, un forgeron, etc.

Les cadres de cette paroisse sont à peu près remplis, mais on peut encore y trouver un certain nombre de fermes à vendre à des conditions favorables. Toutes ces terres sont d'excellente qualité et poussent toutes sortes de grains. Un bon nombre de colons trouveraient d'excellents lots à défricher dans les rangs VIII et IX nord du canton de Fabre.

Fabre. (St-Edouard) C'est une paroisse qui compte aujourd'hui une population de 990 âmes. Elle a été érigée en 1912. Elle comprend une partie des cantons de Fabre et de Mazenod.

Des mines d'argent se trouvent à un mille et demi du village. La paroisse possède deux moulins à scies, une manufacture de portes et châssis, une église, six écoles, etc. L'industrie laitière est prospère. On demande un boulanger, un ferblantier et un médecin.

Il y a un certain nombre de fermes, en partie défrichées, à vendre. La partie du canton de Mazenod, non comprise dans Saint-Edouard, est peu habitée. Le chemin de fer en construction traverse la paroisse. On peut y établir encore une cinquantaine de familles. Le sol est très riche. C'est une terre argileuse, qui pousse admirablement toutes les céréales, etc.

Fugèreville. (Notre-Dame-du-Mont-Carmel) Cette paroisse est comprise dans la municipalité de la partie est des cantons de Laverlochère et de Baby. Elle a été érigée civilement en 1904.

La grande route des Quinze, qui va de Ville-Marie à Latulipe, et qui, de là, se dirigera vers l'Abitibi, traverse cette paroisse en plein milieu.

L'église est bâtie sur le lot 2 du rang IX du canton de Laverlochère, à 6 milles de Laverlochère. La population actuelle est de 550 âmes. On y trouve 4 écoles, un moulin à scies, une beurrerie, etc.

Au nord de la paroisse, dans la partie nord-est du canton de Baby, il se formera avant longtemps une belle paroisse, dont l'église se trouvera vers la rivière des Quinze.

Il reste encore des lots vacants dans le rang X du canton de Baby et sur le rang XI du canton de Laverlochère. Les terrains de ces cantons sont généralement propres à la culture. Les cultivateurs de nos vieilles paroisses trouveront aussi facilement et à bon marché, des terres en partie défrichées à acheter.

Guigues. (Saint-Bruno) Cette paroisse est comprise dans le canton de Guigues ; elle est située à 10 milles de la station de Laverlochère, sur le parcours du chemin de fer Pacifique Canadien.

La paroisse a été fondée en 1886, mais le prêtre n'y réside que depuis 1905. Elle a été érigée canoniquement en 1911. La population actuelle est de 1,260 âmes. On trouve plusieurs bons pouvoirs hydrauliques sur la rivière La Loutre.

La paroisse possède une église, un couvent, cinq écoles, un médecin, un notaire, une caisse populaire, deux moulins à scies, une manufacture de portes et châssis et de boîtes à fromage, un moulin à farine et à carder, une fromagerie et plusieurs marchands, deux forgerons, un cordonnier, un sellier, etc.

Plusieurs terres en partie défrichées, sont à vendre à de bonnes conditions.

Latulipe. (Saint-Antoine-Abbé) Cette mission a été fondée vers 1910. Elle est desservie par le curé de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et son territoire comprend une partie des cantons de Latulipe et de Gaboury.

Plusieurs familles pourraient encore s'établir dans cette belle région. Il se trouve des lots non vendus dans les rangs VII, VIII et IX du canton de Latulipe et sur les rangs I, II, III et IV du canton de Gaboury.

La paroisse possède une église, 3 écoles, une fromagerie, un moulin à scies, etc. La population actuelle est de 340 âmes. C'est un centre avantageux pour la colonisation. Quelques terres, en partie défrichées, sont à vendre.

Lalemant. (Saint-Gabriel) Cette paroisse est située dans la municipalité du canton de Guérin, érigée civilement le 30 août 1911. L'église est construite sur le lot 34 du rang IV du canton de Guérin. On y trouve 4 écoles, 2 moulins à scies, etc. La population actuelle est de 700 âmes.

Il reste encore une centaine de lots disponibles dans les rangs IV, V, VI, VII et VIII du canton de Guérin. Le sol est généralement bon et propre à la culture de toutes les céréales; le trèfle y pousse bien. C'est une paroisse très avantageuse

à tous les points de vue. Les cultivateurs à la recherche d'une bonne terre trouveront à acheter plusieurs fermes en partie défrichées à des conditions avantageuses.

Laverlochère. (Saint-Isidore) Cette paroisse, située à l'extrémité nord-ouest du canton de Laverlochère, comprend une partie des cantons de Guigues, de Baby, de Laverlochère et de Duhamel. Elle a été érigée civilement en 1919.

Le nouveau chemin de fer traverse cette paroisse, la reliant avec les autres paroisses du comté. La population actuelle est de 592 âmes.

La paroisse possède une église, 5 écoles, 2 moulins à scies, une manufacture de portes et chassis, une fromagerie et une beurrerie. C'est une excellente paroisse d'avenir.

Il se trouve un nombre de lots disponibles dans le canton de Laverlochère et dans celui de Baby. Le sol de ces deux cantons est généralement bon et propre à la culture. Plusieurs terres avec bâtisses pourraient être achetées à de bonnes conditions.

L'église est située à un mille de la station du chemin de fer Pacifique Canadien.

Lorrainville. (Notre-Dame-de-Lourdes). La paroisse est comprise dans les cantons de Duhamel et de Laverlochère.

La fondation de cette paroisse date de 1909. Les premiers colons s'y établirent vers 1892. La paroisse fut érigée canoniquement en 1910. L'église est construite sur le lot 34 du rang IV du canton de Duhamel, à un mille de la station du chemin de fer Pacifique Canadien.

Toutes les terres colonisables sont en culture. Cependant, il y a un certain nombre de terres défrichées à vendre. Elles sont toutes d'une fertilité incomparable. Lorrainville est une paroisse prospère et riche. On y trouve une église construite en 1909, sept écoles, deux moulins à scies, cinq magasins, une manufacture de portes et de chassis, deux beurreries, une boulangerie deux forgerons, plusieurs maisons de pension, etc. La population actuelle est de 1,228 âmes.

Des gisements miniers de grande valeur existent en deux endroits et ne demandent qu'à être exploités.

Nédelec. (Saint-Louis) La paroisse de Nédelec a été fondée en 1914. Un curé y réside depuis cette date. Elle comprend le canton de Nédelec. L'église est construite sur le lot 35 du rang III de ce canton, à 18 milles de la station d'Angliers, sur le parcours du chemin de fer Pacifique Canadien.

On y trouve une chapelle, des écoles, deux moulins à scies, des magasins, etc. Quelques terres en partie défrichées sont à vendre.

Au nord des cantons de Nédelec et de Guérin se trouvent les cantons de Rémigny, de Montreuil et de Désandrouins qui seront bientôt ouverts à la colonisation. La population de Nédelec est de 584 âmes.

Nord-Témiscamingue. (Saint-Joseph) Cette localité est aussi désignée sous le nom de "Tête du lac Témiscamingue". La paroisse, qui est comprise dans les cantons de Guigues et de Nédelec, se trouve à la tête d'une navigation de près de 70 milles, sur la rivière Blanche. Deux bateaux viennent chaque jour à Témiscamingue-Nord, l'un de Haileybury et l'autre de Ville-Marie. La gare la plus rapprochée est New-Liskeard, située à 18 milles, sur le chemin de fer "Temiscaming and Northern Ontario", ou à 18 milles d'Angliers, sur le chemin de fer Pacifique Canadien. La population est de 1,134 âmes.

Le village est à proximité des puissants pouvoirs hydrauliques de la rivière des Quinze. Un pont en fer, construit sur la rivière des Quinze, par le gouvernement de la province de Québec, relie le village de Nord-Témiscamingue au canton de Guigues, situé au sud de cette région.

Saint-Eugène-de-Guigues. Cette paroisse, qui comprend la partie nord-est du canton de Guigues et la partie nord-ouest du canton de Baby a été érigée civilement en 1919.

L'église est construite sur le lot 35 du rang VII du canton de Guigues. On y trouve des écoles, un moulin à scies, etc. La population actuelle est de 600 âmes. On y trouve aussi plusieurs bonnes forces hydrauliques.

Il y a encore des lots à vendre dans les rangs VI et VIII du canton de Baby. Le terrain de ce canton est généralement propre à la culture.

Rouyn. (Saint-Michel-Archange). Il s'est formé, au sud-ouest du lac Trémoy, situé dans le canton de Rouyn, un commencement de paroisse; le terrain du village est déjà arpenté. Un desservant réside à Rouyn depuis le mois de juillet 1925. Il est assez difficile de préciser des chiffres indiquant une population stable. On nous dit que cinq ou six cents hommes travaillent actuellement dans cette région. Au village de Rouyn se trouve environ 300 personnes.

On sait qu'en 1924, les chercheurs d'or se sont portés

en grand nombre dans la lisière de terrain qui s'étend de l'Ouest à l'Est entre les comtés d'Abitibi et de Témiscamingue et y ont trouvé des gisements aurifères plus ou moins importants. Tout le sud de l'Abitibi, est susceptible de se développer au point de vue minier. Le canton le plus fouillé est le canton de Rouyn. Il paraît que le canton de Cléricky est aussi riche que celui de Rouyn.

Un chemin de Macamic à Rouyn est en construction. Un autre chemin part d'Angliers et conduit aussi à Rouyn. On comprend que les deux comtés devront profiter du développement de la région des mines, car toute la population de ce vaste district devra se pourvoir de provisions dans les centres agricoles du Témiscamingue et de l'Abitibi.

Ville-Marie. (Notre-Dame-du-Rosaire) La paroisse est comprise dans le canton Duhamel. Elle est agréablement située sur les bords du lac Témiscamingue.

Elle a été fondée en 1886. L'érection canonique date de 1917.

Les cadres de cette paroisse sont à peu près remplis. Cependant, on y trouve un certain nombre de terres en partie défrichées à vendre. Les cultivateurs y sont généralement très à l'aise, le sol y étant d'une fertilité rare. On y trouve une église, un couvent, un hôpital, une école de Frères, quatre autres écoles, un moulin à scies, un bureau d'enregistrement, une Cour de Circuit, un agent des Terres et des Mines. Ville-Marie a aussi des hommes de profession et de métier, mais de nouvelles industries pourraient encore s'y établir.

Le village de Ville-Marie, chef lieu du comté de Témiscamingue, est un centre important. On y trouve une population de 1,300 âmes. Un embranchement du chemin de fer Pacifique Canadien se rend jusqu'à Ville-Marie. Toute la région est aussi pourvue de chemins et de routes.

AGENT DES TERRES DU TEMISECAMINGUE

Cette agence, qui comprend une soixantaine de cantons, est sous la direction de :

M. Albert Guay, N. P., Ville-Marie, comté de Témiscamingue, P. Q.

Le canton qui a fait le choix d'un lot doit d'abord s'adresser à l'agent des Terres de la région. Celui-ci lui donnera tous les renseignements nécessaires sur la valeur du sol, et des avantages qu'il y trouve.

II

L'ABITIBI

Le mot Abitibi, en langue sauvage, signifie : “eaux mitoyennes”. Il désignait autrefois le pays d'une tribu algonquine qui vivait sur les bords d'un grand lac situé au nord-ouest de la province de Québec. Les sauvages avaient fait de ce lac qu'ils nommaient Abitibi, leur pays de chasse et leur habitat favori. Ce lac donna, plus tard, son nom à toute la région.

Les premiers missionnaires qui desservirent cette contrée écrivaient invariablement ce mot avec quatre b : “Abbitibi”. C'est ce que nous voyons dans les “Missions du diocèse de Québec”, revue publiée de 1839 à 1874. La Commission de géographie en a retranché deux. Il est à remarquer que sur la carte publiée par l'historien Charlevoix, le mot Abitibi est orthographié tel que nous le faisons aujourd'hui.

Le nom du lac Abitibi, dit le Père Lacombe, vient de sa position, à la hauteur des terres. Il est situé entre la Baie d'Hudson et le Saint-Laurent ; d'où la traduction du mot Abitibi, par “eaux mitoyennes”, ou “eaux à mi-distance”. Aujourd'hui, le nom de l'Abitibi sert à désigner un vaste comté traversé dans toute sa longueur par l'une des plus importantes voies ferrées du monde entier.

Avant même que cette grande artère transcontinentale, abrégant les distances entre la côte du Pacifique et les ports du Saint-Laurent et de l'Atlantique, fut complétée et ouverte au trafic international, le gouvernement de la province de Québec avait déjà su se tailler un nouveau domaine productif dans une région qui jusque là n'était qu'un vaste désert.

Ce qu'on appelle aujourd'hui le comté d'Abitibi n'est plus le simple bassin de la rivière et du grand lac de ce nom, mais un immense plateau s'étendant de l'est à l'ouest entre les parallèles 48 et 49, c'est-à-dire exactement sur la même latitude que la fertile région du Lac Saint-Jean, une grande partie du comté de Rmiouski, de Matane, de Matapédia, de Bonaventure et de Gaspé ; plateau dont les ondulations,

généralement peu accentuées, tracent la ligne de partage des eaux entre le bassin laurentien et la baie d'Hudson.

Au point de vue administratif, l'Abitibi a fait partie du comté de Témiscamingue jusqu'en 1922, alors qu'il fut érigé en comté en vertu de l'Acte 13 Geo. V, chap. 13. Ce district électoral comprend 80 cantons ouverts à la colonisation et 78 cantons projetés, qui seront plus tard arpentés et inspectés au point de vue agricole, etc.

Divisé par sections ou cantons de 10 milles carrés chacun, le territoire proprement dit de l'Abitibi, ouvert à la colonisation, se compose de 80 cantons d'égale étendue, auxquels on a donné les noms historiques des officiers et des régiments français de 1759. (1) Chacun de ces cantons est à son tour divisé en dix rangs de 62 lots de 100 acres, donnant une superficie de 62,000 acres par canton. Soit 4,960,000 acres de terre actuellement livrés, en grande partie, à la colonisation.

Au point de vue municipal et paroissial, le comté d'Abitibi comprend actuellement dix-huit municipalités érigées et autant de paroisses parfaitement organisées, avec curé résidant, et une douzaine de missions en voie de développement.

La colonisation de l'Abitibi, commencée il y a à peine une douzaine d'années, a marché à pas de géant, grâce à la généreuse et prévoyante intervention du gouvernement de Québec, et au zèle infatigable de son missionnaire-colonisateur, M. l'abbé Ivanhoe Caron. Ajoutons que les efforts intelligents des Agents des Terres de cette région, a grandement aidé au développement de l'Abitibi. Signalons en particulier la précieuse coopération de M. Hector Authier, qui a été, depuis l'ouverture de cette région à la colonisation, un propagateur actif et convaincu, qui n'a pas perdu une seule occasion de faire connaître les avantages de l'Abitibi. Par la parole et par la plume, M. Authier a démontré que cette région a des ressources incomparables pour se développer.

Aussi, en dix ans, la région de l'Abitibi s'est développée d'une manière extraordinaire. De 329 personnes en 1913, la population de ces nouveaux cantons avait atteint le chiffre de 17,368 âmes au printemps de 1923. Les statistiques recueillies sur place en 1923, indiquent une étendue de 899,537 acres en culture. A l'heure actuelle, la population de l'Abitibi dépasse 18,000 âmes.

(1) C'est à la suggestion de l'honorable M. Adélard Turgeon, aujourd'hui Président du Conseil Législatif, de Québec, que ces noms français ont été donnés aux divers cantons de l'Abitibi.

Mais il faut bien le dire, outre les raisons que nous venons de donner, l'explication de ce rapide progrès, c'est que, dès que les travaux du chemin de fer ont permis de l'explorer, le pays s'est recommandé de lui-même par ses avantages naturels et la qualité de son sol. Dès 1911, un arpenteur faisait rapport que nulle part ailleurs dans la province, il n'existait une région plus favorable à la colonisation, tant en étendue qu'en valeur agricole.

M. l'abbé Ivanhoe Caron écrivait, en 1915 ; " Quand l'immense forêt qui recouvre maintenant le sol de l'Abitibi sera disparu, nous aurons là un pays dont l'aspect général sera à peu près celui des prairies de l'Ouest, avec cette différence cependant que la plaine de l'Abitibi apparaîtra à l'œil beaucoup plus ondulée que celle des régions du Manitoba et de la Saskatchewan."

Quant à la qualité du sol lui-même, un agronome officiel du département de l'Agriculture, M. J. M. Leclair, qui en a fait une étude spéciale, fait les remarques suivantes sur sa composition :

" La texture de ce sol est très fine ; c'est-à-dire très compacte. Les particules de sable qui le composent, de même que celles qui forment les granules de glaise, sont très fines.

" La couleur de la glaise change de la teinte bleuâtre à la teinte rougeâtre. Bien que compacte à l'état naturel, cette terre devient très friable une fois qu'elle a été soumise à la gelée. Elle contient une faible quantité de sable très fin, de dix à vingt pour cent, à peu près. Ceci a pour effet de la rendre plus ouverte, plus poreuse, partant plus propre à la culture que la glaise pure. Elle est plus facile à travailler et l'eau y circule plus facilement.

" Comme ce sol a été durant des centaines d'années recouvert de mousse, et constamment imprégné d'eau, l'observateur trop superficiel est porté à l'apprécier au-dessous de sa valeur réelle. Mais cette terre, une fois labourée, mélangée à la couche d'humus qui la recouvre, devient une terre fertile et de très grande valeur.

" La couche d'humus et de matières végétales en décomposition varie de quatre pouces à sept ou huit pieds. Ceci est d'une grande richesse fertilisante.

" Ordinairement, le colon brûle les détritiques qui restent dans son abatis : si la terre est desséchée, le feu consume

aussi l'humus et la terre reste complètement nue. Ceci est de nature à nuire à la récolte durant les premières années.

“ Le sous-sol est de nature et de même composition que la couche arable, c'est une glaise très serrée, par conséquent très réfractaire à la filtration de l'eau. L'épaisseur de cette couche de terre varie de quelques pieds à quarante pieds et plus.

“ Par suite du peu de filtration, l'eau provenant de la fonte des neiges le printemps et des pluies d'automne, s'introduit à travers le sous-sol et y demeure comme dans un bassin; la hauteur de ce bassin est ce qu'on est convenu d'appeler le niveau de l'eau. La profondeur à laquelle se trouve cette eau varie suivant la pente du terrain et la formation de son sous-sol. Dans l'Abitibi, ce niveau d'eau se trouve à très peu de profondeur, trop peu à certains endroits. Ceci est une cause que le terrain reste froid et se prépare tard le printemps. De là la nécessité de drainer pour abaisser ce niveau.

“ Le drainage par fossés à la surface est relativement facile une fois le bois enlevé. Le terrain est partout onduleux ou convergeant en pentes plus ou moins douces vers un lac ou vers une rivière. Un grand nombre de petites rivières et de ruisseaux servent déjà, mais d'une manière incomplète, à écouler l'excès des pluies et de la fonte des neiges. Quand le bois est enlevé et la mousse et les souches brûlées, l'excès d'eau à la surface s'écoule relativement bien. En nettoyant et en creusant les ruisseaux déjà existants à certains endroits, puis en ajoutant d'autres fossés là où c'est nécessaire, ces terres peuvent être débarrassées de leur surplus d'eau à très peu de frais.”

BEAU TEMOIGNAGE D'UN CURE

De son côté, l'abbé Beauchamp, curé de Dupuy, comté d'Abitibi, écrivait l'an dernier :

“ Si le nom de l'Abitibi est bien connu, la région qui porte ce nom ne l'est pas autant, ou plutôt elle l'est sous de fausses couleurs. Et c'est dommage pour nos compatriotes de la province, pour ceux qui font partie du malheureux exode qui se dirige vers les villes américaines.

“ Pour un grand nombre, cette région est synonyme de région inculte, inabordable, à demi sauvage, sans organisation, sans chemin, sans école, un pays de forêt et de chantier, au sol indéfrichable au climat insurpassable, une Sibérie canadienne, en un mot, un pays de misère. Tels sont les

principaux préjugés dont elle est victime. Il faut mettre les choses au point. L'Abitibi n'est rien de tout cela.

“L'Abitibi est une région de colonisation propice à l'agriculture. On y fait de la colonisation d'une façon intelligente, dans un centre d'avenir.

“En somme, c'est une contrée nouvelle qui possède un bon sol, un climat salubre, des facilités de colonisation, et qui est reliée avec les grands centres par une voie ferrée, avec des garanties de prospérité. C'est le cas de l'Abitibi.

“En Abitibi, le printemps est plus tardif qu'à Montréal, mais les jours y sont plus longs. L'été, les nuits sont courtes et chaudes. L'action du soleil est plus courte par saison, mais plus longue par jour, ce qui revient à peu près au même pour la végétation. Cette année pourtant, par exception, le 27 avril le thermomètre marquait 75 degrés au-dessus à l'ombre. Il est maintenant constaté que cet inconvénient disparaîtra peu à peu à mesure que les défrichements s'étendront. En effet, le défrichement influe sur le climat.

“Les premiers colons remarquent que le printemps est maintenant plus précoce et l'automne plus lent. Autrefois les vents du nord s'imprégnaient d'humidité dans les forêts où la neige subsistait jusqu'à la mi-juin. L'expérience démontre que ces vents perdent de leur fraîcheur à mesure que la culture s'étend. D'ailleurs, la science a constaté une chose qui étonnera tout le monde. C'est que les eaux de la mer d'Hudson et de la Baie James, en particulier, sont loin d'être aussi froides que celle du lac Témiscamingue à la même saison. La légende de l'Abitibi Glaciale a donc fait son temps. Concluons rigoureusement que son climat n'est pas aussi redoutable qu'on le dit et qu'au contraire il ne le cède en rien à celui du reste de la province.

“Les habitants de l'Abitibi sont gais et vivent bien. L'été, il y a la culture et le défrichement ; l'hiver, l'industrie du bois, bois de construction, surtout bois de pulpe. Le bois est un secours pour le colon mais n'enrichit pas le spéculateur. Il faut procéder au défrichement. Que ce mot ne vous effraie pas. Ce travail est plus facile qu'on ne le pense. La coupe du bois se fait en hiver. Le colon y trouve son profit. Son lot lui appartient et le bois qui s'y trouve est sa propriété. Il en est l'unique maître. Il peut le vendre à qui il veut. Et il trouve lui-même des acheteurs. Il enlève donc le bois marchand, il le vend, et de cette vente il retire sa vie et celle de sa famille. Au printemps, il abat des

déchets, les fait brûler, arrache les souches, et ensemence ce sol qui produit 20 à 30 pour un. La valeur foncière augmente au fur et à mesure que se fait le défrichement. L'industrie laitière commence à se développer."

LES PAROISSES DE L'ABITIBI

Dans presque toutes les paroisses de l'Abitibi, les colons peuvent trouver à se placer, soit sur une terre neuve, soit sur une terre en partie défrichée. Nous avons indiqué pour chacune d'elles les avantages particuliers qui s'y trouvent. Nous les avons placées dans cette brochure dans leur ordre géographique : de l'ouest à l'est, c'est-à-dire de La Reine à Senneterre.

La Reine. (Saint-Philippe) Cette paroisse a été érigée canoniquement en 1919. Elle est parfaitement organisée au point de vue paroissial et municipal.

La paroisse de La Reine est la plus petite de l'Abitibi en étendue, car elle n'a que 4 milles de largeur ; mais, fait remarquable, il n'y a aucun lot inculte et à prendre. Ce qui explique la densité de la population, soit 1,525 âmes.

Le sol est exceptionnellement riche et sans variations. L'industrie laitière existe déjà. L'industrie forestière est considérable. Il y a, en plus, le commerce local du poisson en été, et le trafic des fourrures en hiver. Tout porte à croire que l'industrie minière se développera d'ici quelques années, sur des propriétés situées à deux milles et demi du village.

Situé sur les bords de la rivière, le village comprend au-delà de cent familles. Il y a une grande église, et un vaste presbytère. Au-delà de 250 enfants fréquentent les écoles du village, où enseignent des religieuses. Le village est situé sur le parcours du chemin de fer Canadien National.

La Reine est appelé à devenir un bon centre. Déjà la paroisse de Sainte-Jeann-d'Arc, située au sud du canton de La Reine, est organisée avec prêtre résidant. Actuellement, au nord de La Reine, dans le canton de Demeloizes, il y a une mission, qui sera avant longtemps une belle paroisse agricole.

Toute cette région est abondamment arrosée par plusieurs lacs et rivières et bien pourvue de chemins et de routes, etc.

Sainte-Jeanne-d'Arc. (B. de P. "Roquemaure.") La mission de Sainte-Jeanne-d'Arc fut d'abord desservie par les

curés de La Reine et de Dupuy, jusqu'au 28 juillet 1924, date de la nomination du premier curé résidant. La mission comprend la partie sud du canton de La Reine et les deux derniers rangs du canton de Roquemaure, situés au nord du lac Abitibi.

La chapelle est située à 9 milles de la station de Dupuy. Les colons établis dans l'ouest de la paroisse vont à la station de La Reine et ceux établis dans l'est, à la station de Dupuy.

Le sol de cette région est de toute première qualité. Il est arrosé par les eaux du lac Abitibi et par de nombreuses rivières. Dans toute la paroisse il n'y a que très peu de perte de terrain.

La proximité du lac tempère le climat de cette région. Les gelées y sont beaucoup plus rares que dans les centres éloignés de cette immense surface d'eau, qui fournit aux colons du poisson excellent de qualité. L'an dernier, les colons ont pu récolter du sarrasin en parfait état de maturité. Les expériences faites jusqu'à présent démontrent que la culture des céréales réussit admirablement ; le blé et les pois, surtout.

Quant aux industries, à part le bois de pulpe, qui est vendu avec de bons profits, grâce à la proximité du lac et des rivières qui conduisent à Iroquois Falls, on trouve quatre moulins. L'un de ces moulins fabrique des boîtes pour le transport du poisson pris par les colons du grand lac Abitibi.

Au point de vue de la colonisation, la paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc offre de grands avantages. Il se trouve un bon nombre de lots disponibles dans le sud du canton de La Reine et dans le nord du canton de Roquemaure.

M. l'abbé Dessurault, curé de cette jeune paroisse, nous dit qu'il existe une dizaine de terres en partie défrichées, avec maisons ou camps qui pourraient être achetées à de bonnes conditions.

La paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc comprend 51 familles, donnant une population totale de 311 âmes, mais elle peut en recevoir encore un bon nombre, deux écoles, etc.

L'abbé P. Grondin, qui a visité cette paroisse, raconte qu'un colon lui a déclaré avoir récolté dans 6 arpents d'avoine 460 boisseaux, soit 77 à l'arpent. Il voulut protester, mais M. Alex. Rioux, agronome, gentilhomme s'il en fut, confirma l'avancé. Le colon alla plus loin : chiffres en mains il prouva au visiteur, qu'avec un demi boisseau de semence

de pois, il avait récolté 16 boisseaux. Ceux qui prétendent que les colons de l'Abitibi meurent de faim font erreur.

Un jour viendra, qui n'est peut-être pas loin, où cette région sera, avec celle du Lac Saint-Jean, le grenier de la province.

Demeloizes. Au nord de La Reine, à 5 ou 6 milles du chemin de fer, dans la partie nord-ouest du canton de Demeloizes, il y a place pour établir une belle paroisse agricole. Les colons qui désirent visiter ce canton pour s'y établir, doivent descendre à La Reine.

Quelques familles sont déjà établies sur les rangs VI et VII. Nous apprenons que les rangs VIII et IX de Demeloizes seront classifiés cette année.

M. l'abbé Meunier, curé de La Reine, nous écrit qu'il y a là le terrain voulu pour former une paroisse agricole de tout premier ordre. On y trouve une école, etc. Population 75 âmes.

Dupuy. (Saint-Jacques-le-Mineur) La paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur a été érigée canoniquement en 1919, puis civilement en 1920. Son territoire, qui comprend une partie des cantons de La Reine et de Demeloizes, a été érigé en municipalité sous le nom de Saint-Jacques-de-Dupuy.

Il y a encore des lots disponibles dans les rangs IV et V du canton de Demeloizes.

Plusieurs terres en partie défrichées, avec maison, etc., pourraient être achetées à de bonnes conditions.

Le chemin de fer Canadien National traverse toute la paroisse, qui est parfaitement pourvue de bons chemins. Le sol est légèrement accidenté et très fertile. Les grains viennent à parfaite maturité. La région, qui était très boisée, possède encore un peu de gros bois, particulièrement dans le canton de Demeloizes.

Dupuy possède une belle église, un presbytère, des moulins, une beurrerie, un couvent, 6 bonnes écoles, une caisse populaire, un notaire, un médecin, des magasins, etc.

La paroisse comprend 230 familles, donnant une population totale de 1,220 âmes.

La Sarre. (Saint-André) La paroisse de Saint-André-de-La-Sarre, qui comprend le canton de La Sarre, a été érigée canoniquement et civilement en 1917. C'est une paroisse parfaitement organisée au point de vue municipal, scolaire

et religieux. On y trouve une église, un presbytère, des écoles, un couvent, des magasins, des moulins à scies, etc. Le village est traversé par le chemin de fer Canadien National.

Toutes les terres sont à peu près prises et en culture, mais au nord du canton de La Sarre, se trouve le canton de Clermont, où l'on peut placer des centaines de familles de colons. Quelques familles sont déjà établies dans la partie ouest et dans la partie est de ce canton.

La population actuelle de La Sarre est de 2,100 âmes.

Palmarolle. (Notre-Dame) Mission fondée en 1921, dans le canton de Palmarolle. Elle est située à 10 milles environ au sud de la paroisse de Saint-André-de-La-Sarre, d'où elle est desservie. Elle comprendra tout le canton de Palmarolle et une partie du canton de La Sarre. C'est une bonne région de colonisation ; le sol est généralement propre à l'agriculture.

Le canton de Palmarolle est situé à l'est du grand lac Abitibi. Les colons se sont établis le long du lac. Tout en cultivant leur terre, ils peuvent faire la pêche, qui leur rapporte de bons profits.

Population : 325 âmes.

Macamic. (Saint-Jean) La prospère paroisse de Saint-Jean-de-Macamic a été érigée canoniquement et civilement en 1918. Son territoire, qui comprend une partie des cantons de Royal-Roussillon et de Poularies, est traversé par le chemin de fer Canadien National. Toute cette région est pourvue de bons chemins. L'un d'eux, actuellement en construction, part du village de Macamic et se rendra jusqu'au canton de Rouyn, au centre même des terrains miniers.

Le village, admirablement situé sur les bords du lac Macamic, est bien bâti. Les magasins sont nombreux et bien installés. De même, plusieurs maisons de pension offrent tout le confort voulu aux voyageurs. L'église et le presbytère ont été construits en 1918. Depuis, l'on a terminé la construction d'une grande maison d'école, fréquentée par au-delà de 350 enfants.

La paroisse comprend 390 familles, donnant une population de 2,400 âmes.

On y trouve plusieurs scieries bien organisées. Le voisinage des mines assure un marché excellent pour la vente des produits de la ferme.

Il y a encore de la colonisation à faire dans le nord du

canton de Royal-Roussillon et particulièrement dans le canton de Poularies. Il y a de la place pour établir deux belles paroisses dans ces endroits où déjà plusieurs familles sont établies.

Les colons en quête de terres en partie défrichées, avec maison, etc., pourraient en trouver ici à de bonnes conditions. On est prié de s'adresser au curé de la paroisse.

Sainte-Claire. (Mission) A quelques milles au sud de la station de Colombourg, située à l'est de la station de La Sarre, il s'est formé un groupe de colons tout à fait intéressant, dans les rangs IV, III, II et I du canton de La Sarre. Il y a de la place pour y établir encore un bon nombre de familles. Ces colons, qui dépendent encore de la paroisse de La Sarre, fondent de grandes espérances pour l'avenir de leur mission. C'est un bon centre de colonisation. Le sol est bien arrosé et propre à l'agriculture. Le site de l'église a été fixé sur les lots 44 et 45 du rang II du canton de La Sarre.

Royal-Roussillon. (Saint-Mathias) Le nom du bureau de poste est : "Lac Macamic". Les premiers établissements de cette jeune mission, située au nord de la station de Macamic, se firent en 1916. Un curé y réside depuis 1923. Le village est situé au nord du lac Macamic. Cette future paroisse comprendra la partie nord du canton de Royal-Roussillon et une partie du canton de Chazel.

Le village est situé à 8 milles de la station de Macamic. On y trouve déjà deux écoles, des bonnes routes, etc.

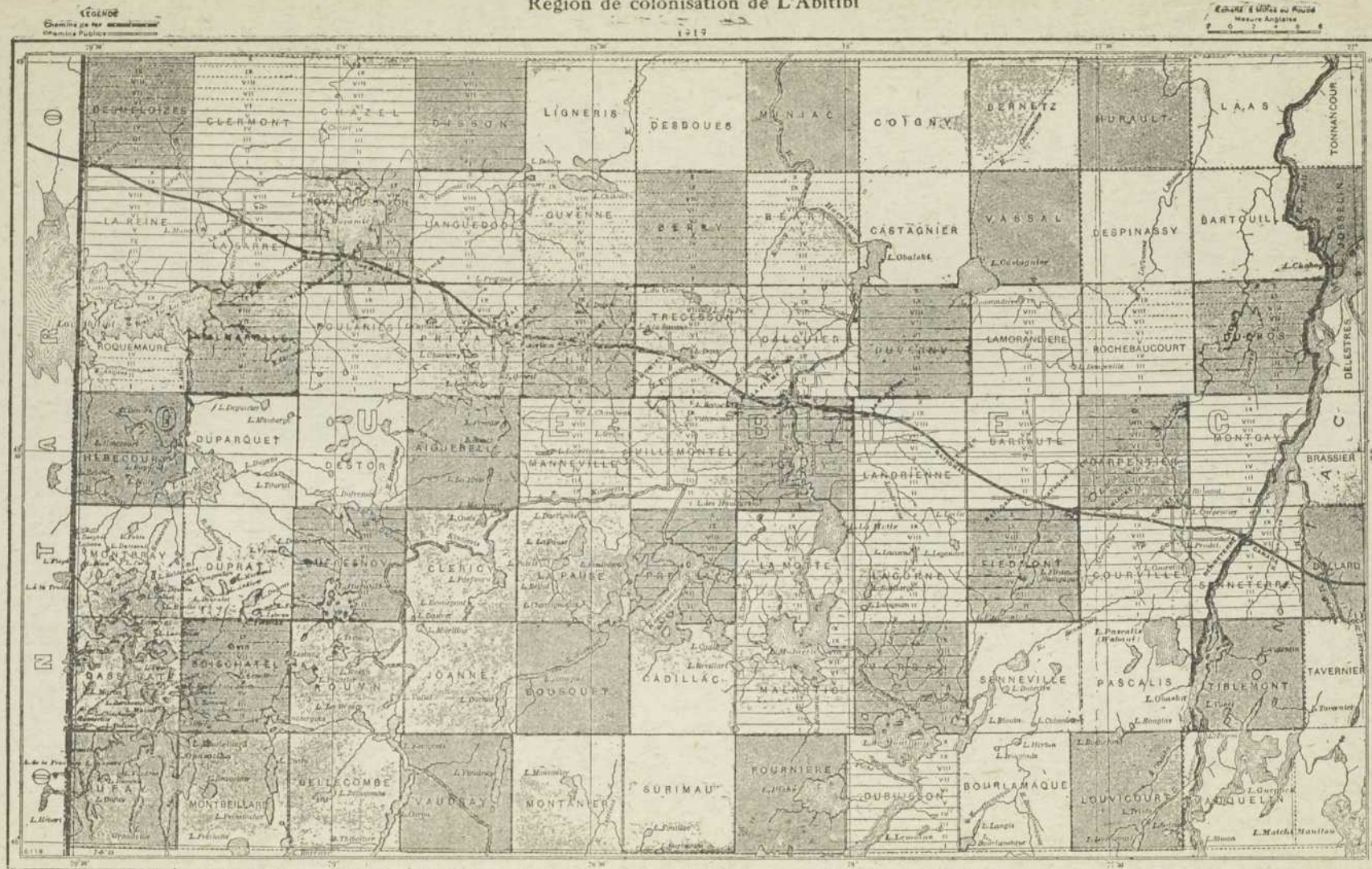
Le sol, très fertile, est abondamment arrosé. Il y a des lots disponibles sur les rangs VII, VIII IX et X du canton de Royal-Roussillon et sur les rangs I, II, III et IV du canton de Chazel. Quelques lots, en partie défrichés, avec bâtisses, sont à vendre par des particuliers. Population : 275 âmes.

Poularies. (Sainte-Rose) Une intéressante mission, située à 8 milles au sud de Macamic, est actuellement en formation. Elle est présentement desservie par le curé de Saint-Mathias-de-Royal-Roussillon

On y trouve déjà 4 moulins à scies, un magasin, des bons chemins, deux écoles, etc.

C'est un endroit excellent de colonisation. Le sol de ce canton est très riche et propre à l'agriculture. Il se trouve un grand nombre de lots disponibles dans les rangs IV, V, VI et VII du canton de Poularies.

Province de Québec
Région de colonisation de L'Abitibi



REGION DE L'ABITIBI

33

Les cultivateurs qui ont des garçons à établir ne sauraient trouver de meilleur endroit.

La mission comprend déjà plus de 80 familles, donnant une population totale de 500 âmes.

Authier. (Saint-Jude) La paroisse de Saint-Jude-d'Authier a d'abord été fondée comme mission en 1918. En 1920, un curé résidant y fut nommé et la paroisse fut érigée canoniquement.

Le village d'Authier, traversé par le chemin de fer Canadien National, est situé à l'encoignure des cantons de Languedoc, de Privat, de Poularies et de Royal-Roussillon. Le territoire de cette paroisse comprend une partie de chacun de ces cantons.

Authier possède une église, un presbytère, des magasins, trois bonnes écoles, deux moulins à scies, etc. On y trouve 85 familles, donnant une population de 550 âmes.

Le sol de cette région est peu rocheux et bien arrosé. Il est propre à la culture de toutes les céréales.

Les colons qui veulent s'établir sur une terre trouveront des lots disponibles sur les rangs X, IX et VIII des cantons de Privat et de Poularies, sur les rangs II, III, IV et V du canton de Languedoc et sur le rang IV du canton de Royal-Roussillon. Tous ces lots sont assez bien boisés.

On peut trouver plusieurs bonnes fermes en partie défrichées avec bâtisses, à acheter à des conditions avantageuses.

Privat. (Saint-Pierre) Le nom de la station du chemin de fer est O'Brien. C'est un point de division du chemin de fer Canadien National. Un curé réside dans cette paroisse depuis 1915. L'érection canonique date de 1919.

La paroisse de Saint-Pierre-de-Privat, qui comprend une partie des cantons de Privat et de Launay, est parfaitement organisée au point de vue religieux, scolaire et municipal. C'est une paroisse agricole de toute première importance, bien pourvue de chemins, etc. Population 1,052 âmes.

Villemontel. (Saint-Simon) La paroisse de Saint-Simon-de-Villemontel possède un curé résidant depuis 1919, date de l'érection canonique. Le territoire de cette paroisse comprend une partie des cantons de Trécession et de Launay.

Toute la région est abondamment arrosée et le sol est excellent pour la culture.

Au sud de cette paroisse, le long de la route qui va de Villemontel à la rivière Kinojévis, il pourrait se former une belle paroisse quand les cadres de Villemontel seront remplis.

Au nord de Villemontel, dans les cantons de Trécesson et de Berry il y a de la colonisation à faire. Là aussi, il y a place pour une paroisse agricole.

Villemontel est bien organisé au point de vue paroissial et municipal. On y trouve une chapelle, un presbytère, des écoles, des magasins, etc.

Population : 600 âmes.

Launay. Entre les paroisses de Privat et de Villemontel, se trouve la station de Launay. Il s'y est formé une colonie très prospère. Ce groupe de colons, qui comprend une cinquantaine de familles, s'est établi au sud du chemin de fer dans le canton de Launay. Ce canton est érigé en municipalité depuis 1921. On y trouve déjà 2 écoles, etc.

Le sol de cette région est excellent et facile à défricher. Les colons fondent de grandes espérances dans l'industrie laitière.

Il y a encore des lots disponibles dans tout le canton de Launay. C'est un bon centre de colonisation. Population : environ 200 âmes.

La Ferme. En revenant le long de la voie ferrée, nous rencontrons, à 4 milles d'Amos, le poste de la Ferme. C'est en cet endroit que se trouvait l'ancien camp de détention pour les prisonniers Allemands et Autrichiens, pendant la guerre de 1914 à 1918. Depuis, ce camp a été transformé en ferme expérimentale qui dépend du gouvernement fédéral. M. Pascal Fortier, le régisseur de La Ferme, est toujours enchanté de faire voir aux visiteurs les résultats des expériences qu'il a faites pour arriver à une sélection parmi les diverses céréales, plantes fourragères, légumes, qui conviennent le mieux au sol de l'Abitibi. Il y a là une étude très intéressante à faire, et dont bon nombre de colons ont déjà profité. Une dizaine de familles sont établies autour de La Ferme. Population 75 âmes.

Amos. (Sainte-Thérèse) La paroisse de Sainte-Thérèse-d'Amos date de 1913, époque où elle vit arriver son premier curé résidant. En 1915, elle fut érigée canoniquement et civilement.

Amos est le chef-lieu du comté, c'est maintenant une jolie petite ville pourvue de tous les services publics. On y

trouve une vaste église, un couvent, 9 écoles, de grands hôtels, des hommes de profession, de même que des hommes de tous les métiers. Dans tous les rangs en dehors de la ville, l'on trouve des cultivateurs à l'aise. On compte 108 familles sur des terres et 347 au village. Tout les produits de la ferme trouvent un marché facile à Amos.

La population totale de la paroisse est de 2,800 âmes. Lorsqu'on parcourt les rangs qui la composent, on se croirait dans une localité vieille de 25 ans. Partout de belles fermes avec des maisons, des granges construites avec toutes les améliorations modernes. Deux autres paroisses ont été formées à même celle d'Amos.

Les fils de nos cultivateurs des vieilles paroisses qui possèdent un petit capital pourraient acheter à bon compte une terre en partie défrichée avec bâtisses, etc.

Comme dans toutes les paroisses de l'Abitibi, l'on trouve des fermes à vendre. Pour des raisons majeures : mortalité, maladie, etc., il arrive souvent que des colons établis sont obligés de vendre la terre qu'ils ont défrichée. Pour obtenir des renseignements sur ces fermes à vendre, le curé, dans chaque paroisse, est généralement au courant du départ des colons qui sont obligés de partir. Il se fera un plaisir de fournir les informations nécessaires dans chaque cas.

Dalquier. (Saint-Félix) C'est une mission en formation, située à 7 milles au nord d'Amos. Elle comprendra probablement les rangs VI, VII, VIII, IX et X du canton de Dalquier.

Il se trouve un grand nombre de lots disponibles dans les rangs susdits.

Déjà, on trouve une école et un moulin à scies. Il y a là tout ce qu'il faut pour former une belle paroisse agricole. Le sol, dans son ensemble, est excellent. Une vingtaine de familles y sont établies. Population : 125 âmes.

Harricana. (Saint-Mathieu) Cette mission, de fondation récente, est située dans la partie sud-ouest du canton de Figuery, au sud-ouest de la ville d'Amos. Elle est comprise dans la municipalité de la partie ouest des cantons unis de Dalquier et de Figuery, érigée en 1917. Le village est construit à l'ouest de la rivière Harricana, sur le rang III du canton de Figuery. La mission est desservie par le curé de La Motte. On y trouve trois écoles, etc., une chapelle-presbytère en construction.

La population de la municipalité de la partie ouest des cantons de Dalquier et de Figuary est de 270 âmes.

La mission peut recevoir encore un bon nombre de colons. Il se trouve aussi quelques terres en partie défrichées à vendre à des conditions avantageuses.

Figuary. (Saint-Marc) La paroisse de Saint-Marc-de-Figuery a été érigée canoniquement en 1921. Elle comprend la partie est du canton de Figuary et une partie des cantons de Landrienne, de la Corne et de La Motte. Cette paroisse est située au sud-est d'Amos.

On y trouve un presbytère-chapelle, 4 écoles, dont deux dirigées par des religieuses, une beurrerie, un forgeron, des menuisiers, etc. La population comprend 85 familles, donnant 525 âmes.

Il se trouve des lots disponibles dans les rangs I, II, V et VI du canton de Figuary. Outre les lots de la Couronne, il se trouve plusieurs colons absents qui vendraient leur terre, en partie défrichées, à de bonnes conditions. Comme dans toute la région le sol est excellent et produit toutes les céréales.

Saint-Marc-de-Figuery est à proximité d'Amos, centre des affaires et chef-lieu du comté. Les chemins sont en parfaite condition, dans toute la région.

La Motte. (Saint-Luc) A 20 milles au sud d'Amos, se trouve la paroisse de Saint-Luc-de-La-Motte, nouvellement ouverte à la colonisation. Elle a été érigée canoniquement et civilement au mois de janvier 1920. Elle comprend une partie des cantons de La Motte et de Malartic et dépend de la municipalité de la partie ouest du canton de La Motte, érigée en 1921. La population est de 375 âmes. Un curé y réside depuis 1918. La mission possède 4 écoles, etc.

Les cantons de La Motte et de Malartic offrent des avantages à la colonisation. Les lots disponibles se trouvent sur les rangs I, II et III du canton de La Motte. Une partie du canton de Malartic est rapportée bonne pour la culture.

Landrienne. (Saint-Barnabé) La paroisse de Saint-Barnabé-de-Landrienne a son curé résidant depuis 1918. L'année suivante, cette paroisse était érigée canoniquement puis civilement. Elle comprend le canton de Landrienne et une partie du canton de Duvernay. Elle est parfaitement organisée à tous points de vue.

Landrienne possède une église avec presbytère, trois

écoles, un moulin à lattes, une beurrerie, etc. Le village est situé sur le parcours du chemin de fer Canadien National.

Toute la paroisse est pourvue de bons chemins et abondamment arrosée de lacs et de rivières. Le sol est généralement propre à la culture de toutes les céréales. C'est une bonne terre forte et en beaucoup d'endroits une excellente terre noire. Population 525 âmes.

Les colons trouveront encore des lots disponibles dans les rangs I et II du canton de Duvernoy, et dans les rangs X, VIII, VI et IV du canton de Landrienne. De plus, les colons qui désirent s'établir sur des terres en partie défrichées pourraient acheter plusieurs belles fermes à bas prix, de plusieurs familles qui ont du partir pour cause de mortalité, etc.

Barraute. (Saint-Jacques-le-Majeur) Les premiers établissements datent de 1916. La paroisse a été érigée canoniquement en 1919 et civilement en 1920.

Le territoire de cette paroisse comprend une partie des cantons de Barraute et de Fiedmont. Le village est traversé par le chemin de fer Canadien National. La station de Fisher accommode les colons qui sont établis à quelque distance de l'église de Barraute.

Le sol de cette région est abondamment arrosé par des rivières et des lacs. La terre est excellente partout ; on y trouve peu de roches ; l'église est bien centrale ; la paroisse possède deux moulins à scies, 3 écoles, des magasins, etc., voilà quelques-uns des nombreux avantages que le colon trouve dans cette paroisse.

On peut encore trouver des lots disponibles dans les cantons de Barraute et de Fiedmont. Un bon nombre de terres en partie défrichées sont à vendre à des conditions avantageuses.

La paroisse comprend 115 familles, dont 52 dans le village et les autres sont établies dans les rangs II et IV de Barraute.

Population : 800 âmes.

Uniacke. Il s'est formé un commencement de colonie à la station Uniacke, à 6 milles à l'est de Barraute. Les colons sont établis dans la partie nord-ouest du canton de Courville et au sud-est du canton de Carpentier. Les terres sont excellentes et bien arrosées. Aucun site d'église n'a encore été fixé. Les familles qui sont établies à cet endroit sont desservies de Belcourt.

Lamorandière. Au nord des cantons de Barraute et de Carpentier se trouve une belle zone de terre argileuse, arrosée à l'est par la rivière Taschereau et à l'ouest par la rivière Laflamme. Les cantons compris dans cette zone de terre glaise sont ceux de Lamorandière et de Rochebeaucourt, et au nord ceux de Vassal et de Despinassy. Les feux de forêts ont mis à nu tous les terrains du nord des cantons de Lamorandière et de Rochebeaucourt, et tout le canton de Despinassy. Quelques petits marécages et quelques petites buttes rocheuses se rencontrent ici et là, dans ces cantons, mais, en général, le sol est de première qualité.

Un bon chemin conduit de la gare de Barraute à l'extrémité nord du canton de Lamorandière, soit une distance de 18 milles.

Une vingtaine de familles de colons se sont établies dans la partie est du canton de Lamorandière. Elles sont desservies par le curé de Barraute. Il y a un bureau de poste au rang IV qui porte le nom de "Lamorandière", et un autre au rang VIII, auquel on a donné le nom de "Champcœur".

Ce groupe de colons est situé à 12 milles de Barraute. On trouve une école au rang VIII de Lamorandière. Avec de la bonne volonté les colons pourront, avant longtemps, établir l'industrie laitière dans cette région. Le trèfle pousse admirablement, et, en général, le sol est propre à l'agriculture presque partout.

Il reste encore assez de bois sur les bords des rivières pour la construction des maisons, etc. Une centaine de familles pourraient s'établir dans les cantons de Lamorandière et de Rochebeaucourt.

Population : 108 âmes.

Sainte-Cécile-de-Courville. (B. de P. "Belcourt.") Cette paroisse, dont les établissements datent de 1915, a été érigée canoniquement et civilement en 1921. Elle comprend une partie des cantons de Carpentier et de Courville.

Le sol de ces cantons, qui est assez glaiseux, est propre à la culture, très facile à défricher, car il s'y trouve peu de bois, et il est bien arrosé par plusieurs lacs et rivières.

Le chemin de fer Canadien National traverse le village et toute la paroisse. Cette facilité de communications offre de grands avantages. Le bureau de poste a longtemps porté le nom de Goulet. Il porte maintenant le nom de Belcourt.

On trouve une école comprenant deux classes, une cha-

pelle, un presbytère, etc. La paroisse comprend 100 familles, donnant une population totale de 630 âmes.

Les colons trouveront un grand nombre de lots disponibles sur les rangs IV, V et VI du canton de Courville et sur les rangs II et III du canton de Carpentier.

Il se trouve, dans la paroisse, plusieurs terres en partie défrichées, à vendre à des conditions avantageuses.

Senneterre. (Saint-Paul) La paroisse de Saint-Paul-de-Senneterre est la première que le voyageur rencontre en entrant dans le comté de l'Abitibi. Elle est de fondation récente, puisqu'elle a été érigée canoniquement en 1919. Son territoire comprend le canton de Senneterre, divisé en deux municipalités.

Le village, situé sur le parcours du chemin de fer Canadien National, est traversé par la rivière Bell.

On trouve une église, un presbytère, des écoles, 3 moulins à scies, etc.

Une agence des Terres de la Couronne a été établie à Senneterre en 1923. Cette agence, qui comprend les cantons situés à l'est d'Amos, est sous la direction de M. P. D. Bourque.

Le sol de cette région, argileux en général, est excellent pour l'agriculture. On trouve un peu de bois dans le canton de Montgay situé au nord du canton de Senneterre. Les colons trouveront des lots disponibles dans le canton de Montgay. Déjà quelques familles se sont établies sur les bords du lac Parent.

La paroisse comprend environ 117 familles, donnant une population de 674 âmes.

AGENTS DES TERRES DE L'ABITIBI

L'agence des Terres de l'Abitibi est sous la direction de deux agents : l'un a la direction de l'agence de la partie Ouest et l'autre l'agence de la partie Est du comté d'Abitibi. La première comprend une soixantaine de cantons et l'autre une trentaine.

Agence de la partie Ouest : M. JULIEN BEAUDRY,
Amos, comté d'Abitibi.

Agence de la partie Est : M. PHILIPPE D. BOURQUE,
Senneterre, comté d'Abitibi.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

TARIF DE FAVEUR POUR L'ABITIBI

Ces tarifs sont en vigueur sur le chemin de fer National du Canada, à partir de toutes les gares comprises dans les parcours suivants :

1.—Entre Québec et les gares intermédiaires jusqu'à La Tuque.

2.—Entre Saint-Hyacinthe et les gares intermédiaires jusqu'à Notre-Dame-du-Rosaire et la Rivière-du-Loup.

3.—Entre Ottawa, Montréal et les gares intermédiaires jusqu'à la Rivière-à-Pierre, et entre Charlesbourg et les gares intermédiaires jusqu'à Rivière-à-Pierre.

Les indications ci-dessus veulent dire que les certificats de colons sont donnés pour aller dans les endroits de colonisation de l'Abitibi, situés entre Parent et La Reine, à partir de l'une des stations comprises des points de départ mentionnés plus haut.

Ces tarifs de faveur sont accordés par le Canadien National aux visiteurs de la province de Québec, sur présentation d'un certificat, que l'on est prié de demander quelques jours avant celui fixé pour le départ, en ayant bien soin de donner au long le nom des personnes qui désirent ce certificat, l'âge des enfants, d'indiquer à quelle gare l'on doit s'embarquer, et à quelle place l'on doit descendre dans l'Abitibi, si l'on veut un billet simple ou un billet aller et retour.

Les certificats de colons sont donnés aux résidants de la province de Québec, qui veulent s'établir dans les endroits de colonisation suivants : L'Abitibi, le Lac-Saint-Jean et le Sud-Est de Québec.

Pour l'obtention de ces certificats, ainsi que pour tous renseignements, concernant l'Abitibi, on est prié de s'adresser à :

1.—Hormisdas Magnan, Publiciste et agent-colonisateur, Hôtel du Gouvernement, Québec.

2.—J. E. Robert, Agent de colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, P. Q.

CONDITIONS DE TARIFS DE FAVEUR POUR LE TRANSPORT DES COLONS

Le billet aller et retour est bon pour quarante jours. Pour les enfants au-dessus de 12 ans, plein prix, moins de 12 ans et au-dessus de 5 ans, moitié prix, au-dessous de 5 ans, passage gratuit, quand ils sont accompagnés des parents.

Les billets de faveur, aller et retour, ne sont accordés qu'aux colons de bonne foi, qui vont visiter l'Abitibi, dans le but de s'y établir.

Ceux qui, ayant pris des lots, partent avec leur famille et leurs effets de ménage, pour aller s'établir définitivement sur ces lots, ne doivent pas demander des billets aller et retour, ils n'ont droit qu'à des billets pour aller seulement.

Un billet aller et retour ne peut être vendu ou transporté à un autre.

Le transport gratuit de 250 livres de bagage est alloué pour chaque billet d'adulte et de 100 livres sur chaque billet d'enfant.

Les bureaux du Gouvernement sont fermés les jours de fêtes légales, et le samedi à partir de une heure après-midi.

En vertu d'un arrangement conclu avec les directeurs du chemin de fer National du Canada, tout visiteur qui a obtenu un billet de colon, peut arrêter en en faisant la demande au chef du train, à toutes les gares comprises entre Senneterre et La Reine, pour une période n'excédant pas dix jours, dans la même direction, s'il s'agit d'un billet simple, et dans l'une ou l'autre direction s'il s'agit d'un billet aller et retour, avec cette condition cependant, que les billets de retour ne sont valables que pour quarante jours à partir de la date de leur achat.

Lorsqu'un colon désire arrêter à une gare (entre Senneterre et La Reine) en deçà de celle pour laquelle il a son billet, il doit avertir le chef du train, qui inscrit sur le billet le nom de la gare où il descend, et la date.

Le train rapide pour l'Abitibi, le "National", laisse la gare du Palais, à Québec, à 6.15 P. M., les lundi, mercredi et vendredi pour Cochrane et tous les jours, (dimanche excepté) pour Fitzpatrick. Ce même train passe à la jonction Hervey à 8.15 P. M., faisant raccordement avec le train de Montréal.

CONDITIONS DE TARIFS DE FAVEUR POUR LE TRANSPORT DES EFFETS DE MENAGE

Les articles qui sont alloués au tarif de faveur dans un wagon de fret sont : la lingerie et les articles de ménage ayant déjà servi ; les machines agricoles, les voitures, etc., ayant déjà servi, les graines de semence, un petit nombre de volailles ; pas plus de six chevaux ou dix têtes de bétail, chevaux, moutons, cochons ; la nourriture suffisante pour nourrir les animaux pendant le voyage.

Les marchandises telles que provisions, épiceries, ferronneries, etc., si elles constituent une trop forte proportion, et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc., s'ils sont neufs, ne pourront être considérés comme effets de colon et on appliquera le tarif ordinaire.

L'homme qui a charge des animaux dans le wagon a droit à un passage gratuit.

Lorsque les effets de ménage, et autres, sont chargés au 100 lbs, les colons sont priés d'inscrire leur nom et l'endroit où ils vont sur chacune des caisses, et sur chaque morceaux de bagage.

Le poids minimum pour la consignation d'un wagon entier est de 24,000 livres. Pour connaître le prix de transport d'un wagon entier ou le prix de n'importe quel colis de 100 livres et plus, on devra s'adresser aux agents du Canadien National, qui donneront toutes les informations désirées.

AVIS AUX COLONS

Les colons qui désirent acheter un lot après avoir fait le choix d'une paroisse de colonisation dans notre brochure devront aller le visiter. Sur place, ils pourront voir l'Agent des Terres, causer avec lui et lui demander conseil. Celui-ci se fera un plaisir et un devoir de fournir aux colons qui veulent s'établir sur des terres publiques tous les renseignements qu'il possède, tant sur les règlements relatifs à la vente de ces terres que sur les ressources qu'offrent à la colonisation

les terrains que l'on demande à acheter ; il leur indiquera, par exemple, la qualité du sol, les voies de communication pour parvenir aux lots demandés, etc. ; il facilitera, autant que possible, la tâche de ceux qui désirent, de bonne foi, acheter un lot, et leur procurera le moyen d'obtenir leur billet de location. Les noms des agents et leur adresse se trouvent à la suite de la description des paroisses de chaque région.

PRIMES DE DEFRICHEMENT

Par suite d'une décision de l'honorable M. J. E. Perrault, la prime de défrichement est désormais de \$8.00 l'acre.

Cette prime est payable aux conditions suivantes :

1.—Le lot doit être sous billet de location ; il n'y a pas de prime pour les défrichements faits sur des lots occupés par des squatters ou sur des lots patentés ;

2.—La prime n'est payable que pour un maximum de 5 acres par année sur chaque lot non patenté dont les défrichements ne dépassent pas 20 acres ;

3.—Les abatis doivent être brûlés conformément à la loi ; si les abatis sont faits autrement, la prime n'est pas payable ;

4.—La prime est payable à l'automne, sur production d'un rapport de l'inspecteur, à l'effet que les défrichements sont complétés et que le terrain est ensemencé en graines de mil.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total, \$60.00, est payable en six versements égaux, le premier comptant, les autres annuellement, avec intérêt de 6 pour cent.

Cette vente est faite aux conditions suivantes, savoir :

1.—L'acquéreur devra payer un sixième comptant et la balance du prix de vente en cinq versements égaux annuels avec intérêt à 6 pour cent de la date de la vente ;

2.—Il devra défricher, chaque année, trois acres et pas plus de cinq acres, pour cent, à moins d'être préalablement autorisé par le ministre à défricher davantage ;

3.—Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché ;

4.—Il devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds par 20, l'occuper et y résider personnellement et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des lettres-patentes ;

5.—A l'expiration de six années, il devra posséder sur le lot une grange d'au moins 20 pieds par 25, et une étable d'au moins 15 pieds par 20 ; le tout pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse ;

6.—Les lettres-patentes ne seront émises que lorsqu'une étendue de terrain, représentant trente pour cent de la superficie du lot aura été défrichée en un seul bloc et mise en bonne culture en vue de récolte profitable. Cinq acres, au moins, de la partie en culture doivent être labourables ;

7.—Il ne sera coupé de bois, avant l'émission des lettres-patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques ;

8.—Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre avant l'émission des lettres-patentes, et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé

au Canada, et toutes les dispositions de l'article 13 des règlements des bois et forêts actuellement en vigueur s'y appliquent ;

9.—Cet octroi est aussi sujet aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries, dans la province ;

10.—Le Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries pourra ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot vendu.

DIAMETRES MINIMA AUXQUELS IL EST PERMIS DE COUPER LES ARBRES

“ Il n'est pas permis aux licenciés de couper sur les terres de la Couronne, aucun arbre de moins de 12 pouces de diamètre, mesuré sur la souche, à 2 pieds du sol. Toutefois, il est permis de couper l'épinette à 10 pouces, le bouleau à papier, le sapin, le peuplier, et le tremble jusqu'à 7 pouces de diamètre, mesuré comme susdit.”

QUI DOIT SE FAIRE COLON ?

Quels sont ceux qui doivent s'établir dans la région du nord-ouest de Québec ? Voilà une question qui nous est souvent faite. D'après notre expérience, voici comment nous pouvons y répondre :

C'est le cultivateur, père de famille, qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Il est trop pauvre pour acheter une terre dans les vieilles paroisses, mais dans les régions de colonisation du Témiscamingue et de l'Abitibi,

il aura cent acres de terre pour la somme de soixante piastres, et en même temps il aura toutes les facilités pour grouper sa famille autour de lui.

C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Le bien paternel est trop exigü ; il ne peut être divisé, il faut s'éloigner absolument. Où ira-t-il ? Dans les villes. Que de déceptions l'attendent ! Qu'il aille dans l'Abitibi ou le Témiscamingue. S'il n'y trouve pas la fortune en arrivant, il y trouvera du moins la liberté et l'aisance en quelques années, s'il ne se laisse pas abattre par les premières difficultés.

C'est le journalier des villes et des campagnes qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que le prix de son labeur quotidien. Il travaille dur sans espoir d'améliorer sa position. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet pas de faire des économies qui seraient un refuge contre les mauvais jours. Aussi, s'il survient un accident, une maladie, si l'ouvrage manque, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installent au foyer de la famille. Le colon établi sur un lot de terre n'est pas exempt de la maladie, mais au moins, il ne travaille pas en vain et entrevoit l'avenir sous des auspices plus favorables que le journalier de la ville.

UN COLON A-T-IL DROIT A UN DEUXIEME LOT ?

D'après un article de la "Loi des Terres", (2090m) toute personne qui a obtenu, pour fins de colonisation, tant en vertu des lois antérieures au 19 mars 1921 qu'en vertu de la présente section, la quantité d'acres de terre alors permise, ne peut en obtenir davantage tant qu'elle n'a pas fait émettre des lettres-patentes pour les terres qu'elle détient sous billet de location et tant qu'au moins la moitié des dites terres n'a été mise en culture. Néanmoins, tout concessionnaire qui, ayant obtenu une première concession de cent acres, fait, devant l'agent ou un notaire, une déclaration attestée sous serment qu'il est père d'au moins quatre enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de 16 ans a droit à une nouvelle concession de cent acres.



BNQ



000 473 512

